



Michèle Picard

MAIRE DE VÉNISSIEUX
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Madame, Monsieur,

“ **Le 18 juillet à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), je suis allée défendre avec le maire de Saint-Fons et le vice-président de la Métropole les grandes orientations du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes.**

Par courrier reçu le 9 octobre, l'ANRU nous a confirmé les dossiers retenus dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine concernant les Minguettes-Clochettes.

Ce travail en profondeur est le fruit de toutes les énergies mises au service des quartiers populaires, de la présence des services publics et des habitants. Des mutations d'une telle ampleur s'appuient sur un sens aigu d'une concertation collective et de l'intérêt général.

Avec l'État, la Métropole, avec les bailleurs, la police nationale, avec le milieu associatif, les acteurs économiques, le conseil citoyen, les conseils de quartier et en premier lieu les habitants, notre équipe municipale exprime sa détermination pour faire en sorte que la rénovation relie l'urbain et l'humain dans un grand mouvement de réflexion, d'échanges et de décisions partagées.

Le nouveau programme de rénovation urbaine concerne les Minguettes-Clochettes, et plus particulièrement l'espace Marché-Monmousseau-Balmes, soit environ 25 hectares ! Cette deuxième phase nous amènera à l'horizon 2030-2035. Il s'agit bien d'une opération majeure, au même titre que le développement du Grand Parilly, du Cœur de Ville et du quartier Gare. Les constructions de nouveaux logements, les opérations de réhabilitation et d'aménagements urbains figurent au cœur du projet. L'objectif principal est bien de désenclaver les quartiers entre eux sur le plateau et de réussir l'accroche et la jonction avec le centre-ville et l'agglomération lyonnaise.

En repensant les voiries et les axes de connexion, nous devons effacer l'impression d'une ville haute et d'une ville basse alors que Vénissieux, avec ses spécificités, ne forme qu'une seule et même entité. Ce 18 juillet, nous avons également rappelé à l'ANRU l'impératif absolu de conserver le maillage humain et social des Minguettes, pour donner aux habitants la possibilité de se projeter et de rester dans leur quartier. Améliorer le cadre de vie, oui, modifier en profondeur la population qui y habite, non ! La rénovation urbaine ne doit pas repousser les plus fragiles en 2^e ou 3^e couronne.

L'urbanisme ne peut résoudre à lui tout seul l'ensemble des difficultés sociales, il faut donc accompagner cette nouvelle étape d'une politique volontariste en matière d'équipements et de services publics, de présences de commerces et d'activités. Nous avons défendu cette vision d'ensemble en rappelant à l'ANRU que l'accès au sport, à la culture, à l'emploi, à la santé ne peut être dissocié de l'accès à un logement, à la tranquillité. **Nous le savons, la mixité sociale et le vivre-ensemble sortent renforcés par la présence des équipements publics, condition nécessaire à une rénovation réussie des quartiers.**

L'expérience aboutie de la ZAC Vénissy-Armstrong va nous aider dans le cadre de la réalisation du nouveau PNRU. La force du premier programme de rénovation 2005-2015 a résidé dans le juste équilibre trouvé entre les logements, le social, la culture, le scolaire, les activités commerciales pour que les Vénissiens aient en bas de chez eux les services dont ils ont besoin. **Pyramide, Balmes-Monmousseau, requalification de la place du marché des Minguettes, Anneau des Parcs, je comprends les espoirs et les inquiétudes qu'un projet aussi fort peut faire naître.**

La présentation à l'ANRU a été un point de passage important, pas un point d'arrivée. Nous en avons dessiné les grandes lignes. Chaque étape du projet fera l'objet d'une concertation et d'échanges fructueux avec tous les acteurs du Plateau : les habitants, les mondes associatif, culturel et économique. **Ensemble, dans le cadre de cette nouvelle rénovation, nous allons donc fixer le point de rencontre entre l'urbain et l'humain.**

Quelques informations sur le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (horizon 2035), défendu le 18 juillet 2019

Sur les Minguettes

- ✓ 1 026 logements construits
- ✓ 1 981 logements locatifs sociaux réhabilités
- ✓ 2 165 logements locatifs sociaux résidentialisés
- ✓ 375 logements en copropriété résidentialisés
- ✓ 1 013 logements locatifs sociaux démolis

- ✓ Aménagement de plusieurs places
- ✓ Requalification de la place du marché
- ✗ Création d'une halle de marché
- ✓ Création de voiries de désenclavement
- ✓ Création de l'Anneau des Parcs (requalification du parc des Minguettes et liaison avec le parc Victor Bash de St Fons)
- ✓ Études sur les différentes possibilités de requalification de deux centres commerciaux

Équipements publics

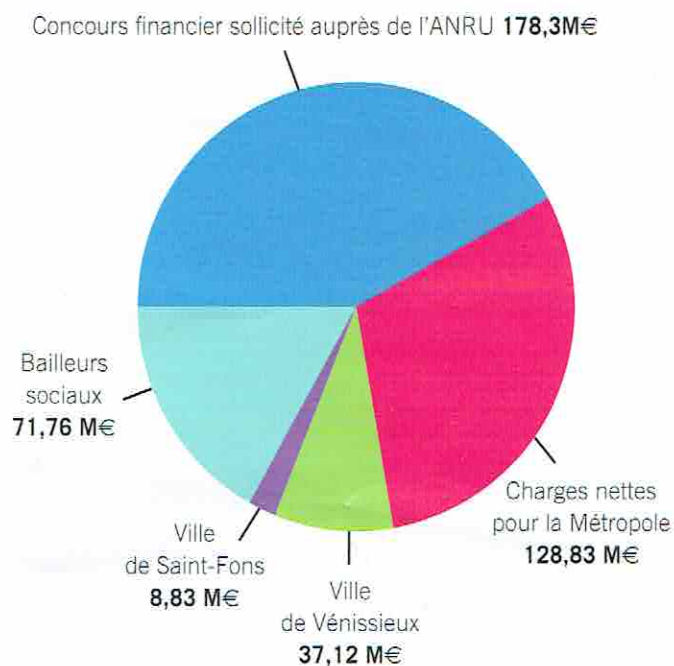
- ✓ Nouveau groupe scolaire Charles-Perrault
- ✓ Reconfiguration du groupe scolaire Léo Lagrange
- ✓ Création d'une crèche dans le quartier des Balmes et restructuration de la crèche Graines d'Eugénie
- ✓ Démolition et reconstruction du gymnase Jacques-Brel
- ✗ Démolition et reconstruction de la piscine Auguste-Delaune
- ✗ Réhabilitation de la résidence Henry-Raynaud
- ✓ Restructuration du centre social Roger-Vailland
- ✗ Démolition et reconstruction de la Maison des Fêtes et des Familles
- ✓ Création d'un équipement à usage multiple avec notamment, une bibliothèque et un équipement polyvalent jeunes, dans le quartier Pyramide

✓ Financé par l'ANRU ✗ Non financé par l'ANRU

Concernant le secteur Léo Lagrange, une partie des réhabilitations a été validée. Un travail complémentaire sera engagé avec nos partenaires. Ce qui sera également le cas pour le développement économique du secteur Portes sud (Darnaise). Ces deux dossiers feront l'objet d'une renégociation dans la future maquette financière. Quant aux équipements non financés par l'ANRU, ils feront l'objet d'une étude dans le cadre du plan d'investissement pluriannuel.

Coût prévisionnel du nouveau programme de rénovation urbaine Minguettes-Clochettes défendu le 18 juillet à l'ANRU.

Coût global estimé à 554,81 millions d'euros, répartis ainsi :



Reconstruction des logements sociaux démolis

L'ANRU impose la reconstruction des logements démolis, mais en dehors des quartiers en politique de la ville et même en dehors de la commune pour celles ayant plus de 50% de logements sociaux. Le règlement de l'ANRU prévoit des dérogations mais elles ne sont pas appliquées à Vénissieux.

Cette absence de reconstitution de l'offre pénalise les Vénissiens qui souhaitent rester sur le quartier qu'ils connaissent, ou qui veulent rester sur leur ville parce qu'ils y ont des attaches et des commodités.

D'autant que la pression de la demande continue à augmenter à Vénissieux (4 logements pour une demande) comme dans toute l'agglomération.

Cela interroge aussi sur l'avenir du parc social qui, sans construction neuve, ne peut que vieillir malgré les réhabilitations.

Les habitants au cœur de la concertation

Réussir la rénovation urbaine, c'est réussir toutes les étapes de la concertation et du dialogue avec les habitants. Le nouveau PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine) Minguettes-Clochettes, présenté le 18 juillet à l'ANRU, et qui a fait l'objet d'une réunion publique dès le lendemain, n'est pas figé ni définitif. On ne décrète pas l'amélioration du cadre de vie, on la construit en priorité avec les habitants qui y vivent. Depuis 2012, outre les **concertations réglementaires** en cours, de **nombreuses réunions** ont eu lieu avec le conseil citoyen et les conseils de quartier. Une **maison du projet** accueille, reçoit et informe les habitants qui le souhaitent. Les dispositifs **Ateliers de ville**, **Conseil de Quartier** et **Conseil Citoyen** seront bien évidemment sollicités tout au long de l'avancée de la rénovation urbaine. Il faut mettre en place de **nouveaux modes de concertation** sur des sujets d'intérêt général comme l'aménagement de l'anneau des Parcs ou encore la requalification de la place du marché. Favoriser les échanges avec les habitants et innover en matière de consultation citoyenne constituent les préalables à une rénovation urbaine partagée et collective.

Le bilan du Programme National de Renouvellement Urbain 2005-2015

- 730 nouveaux logements livrés
- 2600 logements réhabilités
- 711 logements sociaux démolis
- Livraison de 290 logements d'ici 2021
- 36 opérations d'aménagement de proximité
- 16 opérations sur les équipements
- 7 200 m² de surface commerciale livrée à terme + 400 entreprises venues s'installer sur les Quartiers Politiques de la Ville
- Ligne de tramway T4
- Construction Lycée Jacques Brel
- Pôle culturel Cerisier : extension et réhabilitation du Cinéma Gérard Philippe, École de Musique Jean Wiener (50 % des inscrits issus du Plateau des Minguettes), Centre académique Michel Delay
- Bioforce : accueil de 200 étudiants chaque année
- Accompagnement à l'entrepreneuriat : implantation de La Cocotte et Simplon
- Développement économique avec la Zone Franche Urbaine et l'implantation du parc Bourdarias



Crédit photos : © Yves RICARD Ville de Vénissieux

Je tenais à porter à votre connaissance les grands axes pour le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain validé avec tous nos partenaires qui seront ensuite enrichis par la concertation avec les Vénissiens. ”

Michèle Picard,
Maire de Vénissieux
Conseillère métropolitaine



Michèle Picard
MAIRE DE VÉNISSIEUX
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Hôtel de Ville — 5, avenue Marcel-Houël
BP 24 — 69631 Vénissieux cedex
Tél. 04 72 21 44 68 — cabinetdumaire@ville-venissieux.fr
www.michele-picard.com — facebook.com/michele.picard.142
Twitter : MichelePicardVx — Instagram : michele_picard

ville de
venissieux